

## Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, M. Didier MIRATON, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Ninoslava BOZOVIC, Sébastien LANGE, Sandrine NARDI.

Absent : M. WEISSE Damien

Pouvoir : M. BOYER Christophe donne pouvoir à Mme NARDI

M. ROUX Stéphane donne pouvoir à M. MIRATON

Mme TEQUI Maryse donne pouvoir à Mme BOZOVIC

Secrétaire de séance : Mme Ninoslava BOZOVIC



### Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu du 24/08/2023
- DM N°3 Régularisation de l'opération N°100 Rénovation appartement : manque du crédit
- Proposition du devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité de l'aménagement parcelle ZI 18 et 20,
- Délibération pour le projet MAM, demande de subvention au Département, au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et à la Région le FRI (en complément de la délibération N°2023\_07 demande de la DETR),
- Délibération pour la demande auprès ATOSCA pour mise en sécurité de la route d'Esclauzolles
- Délibération concernant la remise en état agricole de la portion de la route Lacougote Cadoul (RD35) dont l'existence n'aura plus lieu d'être,
- Questions Diverses
  1. Participation au Festiv'Autan,
  2. Présentation de la Comédie Occitane
  3. Projet de réunion d'information A69 « Centrale Bitume »
  4. Réception travaux FIBRE

Monsieur Le Maire présente le procès-verbal de Conseil du 24/08/2023, il est adopté par le conseil.

### ❖ DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 : CREDIT INSUFFISANT OPERATION N°100

M. le Maire explique qu'en décembre 2022, nous avons fait des RAR pour cette opération de 11 955.77€. Nous avons eu des charges supplémentaires pour cette opération qui n'étaient pas prévues. Comme le budget n'était pas encore voté, on a mandaté ses factures sans les attribuer à l'opération 100.

En votant le budget, il a été fait un réajustement mais il s'est avéré que certaines factures n'ont pas été comptabilisées.

Nous devons donc faire une délibération modificative pour pouvoir faire les écritures de régularisation.

INVESTISSEMENT	DIMINUTION	AUGMENTATION
2116 - OP 116 Cimetière	- 13 100	
2132- OP 100 Construction Bat Privé		13 100
<b>TOTAL</b>	<b>13 100</b>	<b>13 100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ACCEPTER les écritures de la DM N°3

❖ **ACCEPTATION DEVIS POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE L'AMENAGEMENT DES PARCELLES ZI 18 et ZI 20**

Monsieur Le Maire rappelle le projet qui concerne l'achat de la maison et du terrain, 816 Route d'Esclauzolles.

Nous avons demandé à M. PASSELERGUE de nous faire une étude de faisabilité pour ce projet.

Il nous propose un devis de 3480 HT comprenant :

- le diagnostic de l'état existant (bâtiment, terrain)
- l'étude urbanistique de la zone (autorisation, réseaux)
- l'étude de faisabilité de 2 ou 3 scénarios (plans schématique d'utilisation, descriptif technique des travaux à entreprendre, coûts, délais) et remise du rapport

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer pour l'acceptation de cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER le devis de M. PASSELERGUE pour un montant de 3 480 € HT ce qui fait 4 176€ TTC
- AUTORISE M. Le Maire à signer tout document qui pourrait faire avancer le dossier

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONCERNAT LE PROJET D'OUVERTURE D'UNE MAM.**

**(annule et remplace la délibération N° 2023\_07 en date du 20 février 2023)**

Monsieur Le Maire informe le conseil que le projet d'ouverture d'une MAM nécessite une nouvelle délibération pour approbation du plan de financement prévisionnel.

Le projet consiste en la mise à disposition d'un local communal pour la création d'une MAM.

À la suite de l'avis technique émis par la PMI, les plans établis répondent aux normes attendues sur une MAM, après réalisation de travaux.

La commune a établi une fiche financière regroupant travaux et ingénierie pour un montant total de 107 852 € HT.

Des aides peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental du Tarn, du Conseil Régional, du Fonds de concours de la CCSA et de la CAF du Tarn.

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous est proposé :

✓ Conseil Départemental 81 :	45 000 € (41.7%)
✓ Conseil Régional :	22 500 € (20%)
✓ Fonds de concours (CCSA) :	3371 € (3%)
✓ CAF :	15 410 € (14%)
✓ Autofinancement :	21 571 € (20%)

**Coût total : 107 852 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- DONNE pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et ainsi déposer les demandes de subventions

## **❖ DELIBERATION POUR LA DEMANDE AUPRES D'ATOSCA POUR MISE EN SECURITE DE LA ROUTE D'ESCLAUZOLLES**

Au cours de la réunion de concertation du 07/07/2022, ont été présents :

- Frédéric MITTON,
- Claude REILHES,
- Ninaslova BOZOVIC,
- Hans STOUFS
- Louis-Marie DE FLAUJAC.

La commune demande à privilégier un aménagement de la voie communale Route d'Esclauzolles anciennement VC n°1.

Cette voie destinée à la desserte du Hameau d'Esclauzolles, de la société Huck Occitania ainsi que de l'entreprise JAM doit avoir les caractéristiques nécessaires à ce que deux poids lourds puissent se croiser.

Lors de sa visite du 15 février sur le terrain, l'aménagement retenu consistait à élargir la voie pour obtenir une chaussée de 5 mètres de large avec deux accotements minéralisés de 50 cm de large de part et d'autre ainsi qu'un arasement de visibilité nécessaire dans la courbe en S.

Il est aussi demandé :

- un aménagement complémentaire au niveau du croisement RD 35 route d'Esclauzolles en direction de la RN126 afin d'améliorer la giration des poids-lourds.
- la réalisation d'une aire de retournement d'un diamètre minimum du 20 mètres au bout du chemin d'Esclauzolles au droit de l'entreprise JAM afin de permettre le retournement des engins de secours et services publics.
- Aménagement du carrefour Route d'Esclauzolles, Route de Las Vignes pour améliorer la giration des véhicules en provenance de la route de Las Vignes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Autorise la demande de la mise en sécurité de la Route d'Esclauzolles

## **❖ DELIBERATION PRISE CONCERNANT LA REMISE EN ETAT AGRICOLE DE LA PORTION DE LA ROUTE LACOUHOTTE CADOUL (RD35) DONT SON EXISTENCE N'AURA PLUS LIEU D'ETRE**

Dans le cadre de la réalisation de l'A69, la commune réaffirme sa demande concernant la partie de la RD 35 située entre la RN 126 et le carrefour de la route d'Esclauzolles (ancienne VC1) dont une grande partie de la RD 35 sera déplacée.

Nous demandons que la partie supprimée soit remise en état agricole afin d'éviter le morcellement comme nous l'avions demandé dans les enquêtes publiques.

Concernant la partie qui va être reconstruite, nous demandons que la nouvelle voie soit bordée d'alignement d'arbres ou de haies et qu'en parallèle de celle-ci, soit réalisée une voie cyclable et piétonnière du giratoire de la RN 126 au carrefour d'Esclauzolles et du Messal.

Nous demandons aussi que les réseaux soient enfouis le long de la RD 35.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la remise en état agricole de la portion de la RD 35

## ❖ **DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF N°4 POUR RECTIFICATION DES ECRITURES BUDGETAIRES DE L'OPERATION ACHAT MAISON ET TERRAIN N° 123**

M. le Maire explique la situation qui demande de faire une DM N°4.

En M57 abrégée, l'acquisition d'un terrain nu relève du compte 2111, et celle d'un terrain bâti du compte 2115.

Comme le bien qui a été acquis comporte les deux, il est plus simple de mettre tout sur le compte 2115 ainsi que les frais de notaires.

Nous devons donc rebasculer le compte 2111 de l'opération 123 sur le 2115.

Il faut donc inscrire les écritures suivantes mais il faut pour cela faire une délibération modificative comme suit :

INVESTISSEMENT	DIMINUTION	AUGMENTATION
OP 123 - 2111 –Terrains	-197 800.00	
OP 104 – 2131 Construction Bat Publics	-5 800.00	
OP 123 - 2115 –Terrains bâtis		+ 203 600.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>203 600.00</b>	<b>203 600.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ACCEPTER les écritures de la DM N°4

## ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

### 1- ADMR

Mme NARDI y a assisté à la réunion du 15 novembre 2023, et nous fait un compte-rendu succinct.

L'ADMR intervient sur 11 communes (9 communes du canton + Palleville et Garvevaques). Depuis quelques temps maintenant, elle intervient aussi sur Montcabrier Villeneuve les Lavour et Bannières.

Elle compte 8 salariées qui sont en moyenne employées à 3/4 temps (entre 100 et 130 h/mois)

Sur Maurens-Scopont, l'ADMR intervient régulièrement chez 3 familles soit 36h/mois. Les interventions ponctuelles ne sont pas comptabilisées (sortie d'hospitalisation, soins de confort pour maladie)

Ce qui nous amène aux subventions versées par les communes.

Pour info notre commune verse 150€.

M PINEL Maire de Cuq Toulza souhaiterait que ces subventions aient "un montant minimum" par habitant.

En 2023, sur le canton, il y a 3528 habitants au total (source prise auprès de l'INSEE). Le montant des subventions versées a été de 3802 € ce qui fait un montant de 1.08€ / hab.

Si le montant par habitants minimum demandé est par exemple de 1.50€, cela ferait un total de 5292€ soit un plus de 1490€ pour l'association.

Pour notre commune, 151 h est recensé par l'INSEE, ce qui donnerait un montant minimum de 226.50€ au lieu de 150€.

Pour les communes avec plus d'habitants le montant varie beaucoup plus par rapport à leur subvention.

Ce montant est un montant minimum, les communes peuvent verser plus si elles le souhaitent.

A ce jour les nouvelles communes sur lesquelles l'association intervient, ne donne aucune subvention. Le nombre d'habitants passe de 3528 (habitants du canton) à 4209 (+681

habitants total sur les 3 communes). Avec les 1.5€ minimum par habitants cela ferai un montant total de 6313.50€.

Nous sommes partis sur 1.50€ mais cela peut être 1€ ou 1.30€ ou moins. Chaque commune doit en discuter lors d'un CM et nous devons nous revoir fin janvier afin de fixer ou pas cette participation forfaitaire et de pouvoir bien sur la prévoir au budget  
 M PINEL se charge de rencontrer les Maires des nouvelles communes pour en discuter, car hier soir aucun n'étant présent malgré l'invitation.  
 Pour Info l'année dernière l'association a eu un déficit de 12000 €.

2- FESTIV'AUTAN

On nous a relancé pour savoir si on voulait bien en 2024 que le Festiv'Autan se déroule de nouveau sur Maurens-Scopont.

Le conseil municipal garde son opinion de ne pas les prendre encore sur l'année 2024.

3- COMEDIE OCCITANE

Cette compagnie serait intéressée pour faire des spectacles en occitan, sous titrés en français.

Il faudrait leur prêter la salle comme on le fait pour d'autres spectacles.

Le conseil municipal estime qu'il faut attendre que la délégué à la salle des fêtes soit présente.

On en reparlera lors du prochain conseil.

4- PROJET DE REUNION INFO A69 « CENTRALE BITUME »

M. **YASSER ABDOULHOUSSEN**, Directeur de projet auprès du préfet du Tarn a organisé une visioconférence le 21/11/2023.

M. le Maire propose de faire une réunion d'information à Maurens pour les administrés, les intervenants du projet, les différentes associations.

Il faut que toutes les parties soient réunies pour renseigner le plus de personnes possible.

M. LANGE, propriétaire du camping 'KOUKANO » nous informe que des habitants de VEILHES ont souhaité se réunir sur son domaine pour faire une réunion d'information.

Signatures :

WEÏSSE Damien	Absent	BOZOVIC Ninoslava	
LANGE Sébastien	Procuration à M. REILHES	GRENARD Stéphanie	
MIRATON Didier		NARDI Sandrine	Procuration à M. BOYER
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane	Procuration à Mme TEQUI	BOYER Christophe	